



COMMUNE D'ANGEOT

PROCÈS VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 22 SEPTEMBRE 2022 à 20h

Membres en exercice : 10 Présents : 7 Votants : 8

Le quorum est fixé à 6 membres, il est donc atteint.

Etaient présents : Gilles CORTINOVIS - Anne DUPUIS – François GIL – Thierry LOUVET – Stéphane NAEGEL - Michel NARDIN – Céline OPPENDINGER.

Absente ayant donné procuration : Bernadette MARTINATO à Stéphane NAEGEL.

Excusée : Pauline DONNA

Absent : Éric PERIAT.

Ordre du jour :

- 1/ Approbation procès-verbal du dernier conseil municipal
- 2/ Suppression de postes adjoint technique 2^{ème} et 1^{ère} classe
- 3/ Tableau des effectifs modifié
- 4/ Travaux réfection des trottoirs
- 5/ Demande de subvention auprès du Département du Territoire de Belfort – travaux 2023
- 6/ Préparation de l'inauguration de la mairie
- 7/ Reversement de la Taxe d'aménagement
- 8/ Informations et questions diverses

Secrétaire de séance : Thierry LOUVET

Ajout d'un point à l'ordre du jour : Démission de Laurence FRANCHEQUIN du conseil municipal et remplacement dans les différents syndicats, comités.

1 - Approbation procès-verbal du dernier conseil municipal

Le procès-verbal du 28 juillet est approuvé à l'unanimité.

Point ajouté : Démission d'une conseillère municipale

Délibération n° 33-2022

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal la démission de Laurence FRANCHEQUIN dans sa fonction de conseillère municipale, en date du 20 septembre 2022 pour des raisons personnelles.

Le Conseil Municipal de la mairie d'Angeot sera donc à partir de cette date, composé de 10 membres.

Il faut donc désigner de nouveaux membres pour la remplacer dans les différents syndicats et comités.

Syndicat Intercommunal du Tilleul (SIT) : NARDIN Michel

Comité fleurissement (présidente) : non remplacée pour l'instant

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDENT** de remplacer Laurence FRANCHEQUIN dans les différentes instances, comme défini ci-dessus.

Laurence Franchequin souhaite rester membre du CCAS et du comité de gestion de la salle communale.

2 – Suppression de postes adjoint technique 2^{ème} et 1^{ère} classe

3 – Tableau des effectifs

Délibération n° 34-2022

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2313-1, R2313-3, R2313-8,
Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L313-1,
Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,
Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 susvisée,

Considérant ce qui suit :

Les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par leur organe délibérant. Il leur appartient donc de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services dans le respect des dispositions de la loi précitée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Également, il est indispensable de mettre à jour ce tableau des effectifs en cas de modification de création, de suppression ou de modification de la durée hebdomadaire d'un poste.

Il appartient à l'organe délibérant, conformément aux dispositions légales énoncées ci-dessus, de déterminer par délibération, d'établir et de modifier le tableau des effectifs de sa collectivité ou de son établissement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- **De la suppression** des postes suivants :
 - Adjoint technique de 2^{ème} classe à temps non complet (20/35^{ème})
 - Adjoint technique de 1^{ère} classe à temps non complet (20/35^{ème})
- **D'établir** le tableau des effectifs tel que présenté **en annexe** ;
- Que, sauf disposition expresse de l'assemblée délibérante prise sur un nouvel avis du Comité Social Territorial compétent, ces dispositions seront reconduites tacitement chaque année ;
- D'inscrire au budget les crédits correspondants ;
- D'autoriser l'autorité territoriale à signer tout acte y afférent ;
- De charger l'autorité territoriale de veiller à la bonne exécution de cette délibération ;

Filière / secteur	Cadre d'emploi	Grade	Cat.	Libellé de l'emploi	Emplois budgétaires			Effectifs pourvus		Effectifs vacants TOTAL	Date de création et référence délibération
					Temps de travail	Possibilité de pouvoir l'emploi par un contractuel (article 3-3)	TOTAL	Par un agent titulaire ou contractuel	TOTAL		
Filière administrative	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	C	Secrétaire de mairie	TNC 18/35ème	non	1	Titulaire	1	0	17/09/2019 Délib 2019-22
Filière technique	Adjoint technique	Adjoint technique	C	Agent entretien	TNC 20/35ème	oui	1	Stagiaire	1	0	17/02/2022 Délib 2022-13
TOTAL							2		2	0	

4 – Travaux réfection des trottoirs

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que la commission travaux a défini les trottoirs à prévoir en travaux pour 2022 (rue principale jusqu'à la rue de l'école). 3 devis ont été reçus : Colas, Eurovia et Roger Martin.

Il demande à la commission de se réunir prochainement afin de valider le choix du prestataire pour que les travaux puissent commencer cet automne.

La date retenue pour la réunion est le mardi 27 septembre à 18h.

5 – Demande de subvention au Département – travaux 2023

Délibération n° 35-2022

Dans le cadre du plan d'aide aux communes proposé par le Département, Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet de mise en enrobés des trottoirs – phase 2.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de prévoir les travaux de mise en enrobés des trottoirs
- d'autoriser Mr le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès du Département du Territoire de Belfort dans le cadre des aides aux communes
- d'inscrire les montants nécessaires au budget primitif 2023
- d'autoriser Mr le Maire à signer tous les documents relatifs à ce projet

Monsieur le Maire propose de déposer une demande de subvention d'un montant de 50 000€. Le dossier doit être déposé avant le 15 octobre 2022.

6 – Préparation de l'inauguration de la mairie

Les élus finalisent la répartition des tâches pour préparer au mieux l'inauguration.

Présence de Damien Meslot (GBCA), de nos deux conseillers départementaux, Isabelle Mougin et Christian Rayot, des maires de Larivière, Vauthiermont et Lachapelle. Mais pas de Florian Bouquet (CD90), Raphaël Sodini (Préfet) excusés.

7 – Reversement de la taxe d'aménagement

Monsieur le Maire informe les élus d'une modification des dispositions juridiques en matière de taxe d'aménagement. A compter du 1^{er} janvier 2022, il est obligatoire de reverser totalement ou partiellement la part communale de la taxe d'aménagement à l'EPCI. Une délibération devra être prise avant le 31/12/2022. Les échanges sont en cours avec GBCA.

8 – Informations et questions diverses

Projets, dossiers et travaux en cours

- Etat des travaux :
 - Eclairage public : l'entreprise Baumgartner a changé les luminaires existants et posé les nouveaux luminaires. Il lui reste à réaliser la modification des 5 lampes autour de la mairie et de la salle ainsi que la pose des 3 mats solaires.
 - Croix de mission va être remise en place, mais attente d'un nouveau devis de GIROT pour remplacer le pied (qui est en mauvais état).
- Une réunion publique pour les demandes des citoyens concernant les travaux à venir a été programmée le vendredi 9 septembre à 19h : le compte rendu de cette réunion constructive sera présenté prochainement.
- Sécurité routière : la demande d'équipement de terrain urbain (ETU), radar de vitesse avec verbalisation, déposée auprès du Préfet pour la rue Principale n'a toujours pas obtenue de réponse favorable à ce jour. Mais les services de l'état me tiennent au courant de l'avancement du dossier. Une réflexion est en cours pour changer certaines priorités le long de la rue principale. La limitation à 40 km/h pour les camions sera bientôt effective.
 - Gilles CORTINOVIS demande pour étudier une modification du fonctionnement du feu tricolore (inverser).
 - François GIL demande si une analyse des données des radars pédagogiques a été faite dernièrement. A prévoir.

Autres points divers

- Emploi communal : Monsieur David Schillinger a été intégré au 1^{er} septembre.
- Décès de Charlotte Cortinovic (Andrée Brenière) le 7 juillet dernier à l'Ehpad de Bavilliers.
- Forages pour la connexion électrique entre l'Aéroparc et Masevaux : le premier forage est en-dehors des clous concernant le passage de l'éventuelle future LGV ! Le second sous l'autoroute A36 est en cours de réalisation.
- Nouvelle sollicitation pour la pose d'éoliennes sur Angeot par une quatrième société, Total Energies cette fois-ci. Intervention auprès du conseil pour une prochaine réunion ?
- Incendie dans le champ de Bruno Crave au bord de la RD 27 dans la nuit du 9 au 10 août. Réception d'un sms de la gendarmerie à 1h08 le 10 août au matin. Forte présomption d'un acte de malveillance.
- Quid du cadeau aux anciens en fin d'année : la limite d'âge à 70 ans est-elle encore valable ? En 2022, c'est 50 personnes recensées ! Le nombre s'accroît considérablement !
- Remerciement de l'association Pyxies pour la subvention accordée + information d'un concert le 16/10 à la salle Camille.
- Anne Dupuis présente la proposition de Mme Agnès Hassenboehler pour le prêt d'une exposition « la vie dans les campagnes en 1922 » dans le cadre du centenaire du Département. L'exposition sera prêtée du 15 octobre au 15 novembre.

La séance est levée à 21h15

Fait à Angeot, le 23 septembre 2022.



Le Maire,

Michel NARDIN

Le secrétaire de séance

Thierry LOUVET